

Voici en deux mots, la modification que nous projetons :

À commencer du 15 octobre prochain, c'est-à-dire, avec la 5^e année, la *Gazette des Familles*, au lieu de paraître tous les quinze jours, ne paraîtra qu'une fois par mois, ayant le même format et le même nombre de pages. Ce changement réduira le prix de la souscription de moitié, et chaque abonné n'aura à payer, pour l'abonnement et le postage que trente-six sous par année. De cette manière, tous ceux qui tiennent à la *Gazette*, mais qui voudraient aussi recevoir les *Annales*, pourront s'abonner à ces deux publications, en ne déboursant, au plus, que 5 à 6 sous, en sus de ce qu'ils paient aujourd'hui, pour la *Gazette* seule.

Mais, qu'on n'oublie pas que nous avons droit au prix du postage, comme à celui de l'abonnement ; et d'autant plus que nous déboursions au delà de deux cents piastres, pour cet objet. Il y en a qui croient s'acquitter à notre égard, en payant le prix du postage au maître de poste de leur paroisse ; ils se trompent ; c'est à nous que reviennent ces faibles montants.

Nous annonçons d'avance ce que nous ferons l'année prochaine, si la Providence nous prête vie, afin que ceux qui veulent nous continuer leur appui, puissent nous faire connaître, d'ici à la fin de l'année, les nouveaux abonnés qu'ils enrôleront, pour la *Gazette des Familles*. En terminant, tout en leur offrant nos plus sincères remerciements pour ce qu'ils ont déjà fait, nous les prions de vouloir bien vous faire connaître, si les abonnements demandés sont pour la présente année, ou pour l'année prochaine.